

## CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2013

**ABSENTS** : M. COLLIN Adrien (pouvoir à M. RULLAND Nicolas), M. FORGET Thierry (pouvoir à M. GAIDOZ Luc), M. AMÉ Maxime

### **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

**AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition par la commune du groupe scolaire affecté à l'exercice de la compétence scolaire, périscolaire et petite enfance à la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (CCVCMR) prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**VALIDE**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le transfert du prêt de la Caisse d'Epargne lié au groupe scolaire à la CCVCMR et ce jusqu'au terme du prêt.

**ANNULE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la délibération n°2011/17 accordant une participation annuelle de 10.10 € par habitant pour le fonctionnement de l'association « Premiers Pas ». Cette subvention sera octroyée par la CCVCMR, courant 2014.

**MODIFIE** l'indice de rémunération de l'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe par un avenant à son CDI à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

**APPROUVE** les modifications des statuts du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) incluant de nouvelles compétences.

**ACCEPTE** le devis établi par le SIEM pour l'extension de réseau BT alimentant le futur lotissement. Le SIEM apporte une aide de 40 % du montant HT des travaux. Il resterait à la charge de la commune, la somme de 30 960 €

**APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire.

**APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

**PROCÈDE** aux virements de crédits sur le budget 2013 du compte 61521 au compte 6554 d'une somme de 1 420 €, somme manquante, pour régler la totalité des charges scolaires dues à la commune de Mailly-Champagne.

### **Questions diverses** :

- Lotissement : le prix de vente TTC du M<sup>2</sup> sera défini après l'ouverture des plis de l'appel d'offres du marché du lotissement.

- Aujourd'hui, nous avons eu une réunion avec un technicien de la DDT pour mettre en place un système de ralentissement des véhicules à l'entrée de la route de Ville-en-Selve (dos d'âne et stop), celle de Chigny (chicane en S), et limitation de vitesse à 70 km/h aux autres entrées.

- Le bilan financier des écoles pour l'année scolaire 2012/2013 se définit ainsi :

**Les Petits Bouchons** : effectif global : 24 enfants

Coût par enfant : **1 367.01 €**

Le coût de la structure est supporté à 50 % par Ludes et 50 % par Mailly.

**Ecole maternelle** : effectif global : 38 enfants

Coût par enfant : **2 425.20 €**

**Ecoles primaires** : effectif global : 76 enfants (36 sur Ludes, 40 sur Mailly)

Coût par enfant : **1 338.10 €**

Les communes de Ludes et Mailly-Champagne prennent en charge le coût par enfant scolarisé en maternelle et en primaire suivant leurs élèves inscrits dans leur commune respective.